

OBJET FOURNITURE DE CARBURANTS ET DE COMBUSTIBLES

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE MARCHÉ**

DEVELOPPER UNE ENTREPRISE MODERNE ET PERFORMANTE AU SERVICE DE TOUS

Pour satisfaire l'ensemble des besoins en produits pétroliers raffinés nécessaires au bon fonctionnement de ses services, la Ville de Saint-Denis a passé en 2006 un marché de fourniture de carburants et de combustibles pour une durée de quatre ans ; ce marché portait sur les produits suivants :

- 1) carburants en vrac pour le matériel roulant du Garage Municipal, ainsi que le petit matériel à moteur thermique :
 - essence sans plomb,
 - gazole,
 - fioul (FOD -fioul ordinaire domestique-) pour les engins de chantier ;
- 2) gaz en vrac pour la Restauration Scolaire et le Centre Funéraire.

Le marché expirant le 31 décembre 2010, il convient de lancer une nouvelle consultation.

I CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

Compte tenu du rythme et de l'étendue des besoins à satisfaire, qui ne peuvent être entièrement arrêtés, le type de marché le mieux adapté est un marché à bons de commande.

En effet, au vu des consommations des années antérieures, il s'avère que le rythme de commande varie d'un mois à l'autre, en fonction de la capacité de stockage des produits et de la consommation des services, consommation elle-même caractérisée par des incertitudes essentiellement liées aux conditions d'utilisation des véhicules et aux caractéristiques particulières de chacun des matériels.

▪ Mode de passation

Il s'agit donc de lancer un appel d'offres ouvert en application des articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, en vue de la passation d'un marché fractionné, sous la forme d'un marché à bons de commande de fournitures et services, conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Rapport n° 10/5-73

▪ Allotissement

Il y a lieu de déterminer s'il existe des avantages économiques, techniques ou financiers à fractionner le marché pouvant donné lieu chacun à un marché distinct.

Dans le cas d'espèce, il apparaît que la prestation diffère selon les critères prépondérants ci-après :

- le type de produit et son utilité ;
- les modalités de livraison.

En effet, il existe un avantage à allotir le marché afin, comme le prévoit le CMP, d'augmenter le nombre des compétiteurs dans le souci d'assurer une pleine et saine concurrence, et d'améliorer les coûts.

C'est donc sur la base de ces critères que le marché est décomposé en deux lots, à savoir :

Lot	Type de fourniture	Montant mini annuel (€ TTC)	Montant maxi annuel (€ TTC)
1	Carburants pour moteurs et fioul domestique	400 000,00	600 000,00
2	Combustibles	150 000,00	250 000,00
		550 000,00	850 000,00

▪ Durée

Le marché prend effet à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2011, avec possibilité de reconduction expresse sans que sa durée totale ne dépasse quatre années civiles.

II DEMANDE D'AUTORISATION

Je vous demande, en conséquence :

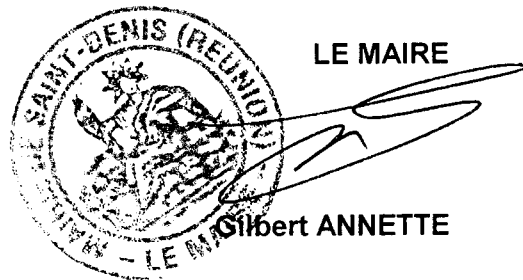
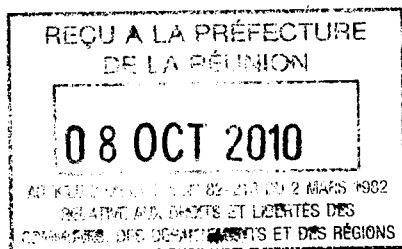
- 1) d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 2) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

Rapport n° 10/5-73

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
 - fractionnement par lot pouvant, chacun, donner lieu à un marché distinct,
 - marché sur la base d'un prix public ajustable affecté d'un rabais ;
 - marché à bons de commande pour un coût total prévisionnel annuel de 550 000,00 € TTC minimum à 850 000,00 € TTC au maximum ;
 - durée : un an à compter de 2011, avec possibilité de reconduction expresse jusqu'en 2014 ;
- 3) de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert, à passer un marché pluriannuel avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4) de m'autoriser à signer le(s) marché(s) et de tous actes y afférents.

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au Budget, au Chapitre 011, Articles 60621 et 60622.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET FOURNITURE DE CARBURANTS ET DE COMBUSTIBLES

APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE MARCHÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 10/5-73 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet de marché de fourniture de carburants et de combustibles.

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
- fractionnement par lot pouvant, chacun, donner lieu à un marché distinct,
- marché sur la base d'un prix public ajustable affecté d'un rabais ;
- marché à bons de commande pour un coût total prévisionnel annuel de 550 000,00 € TTC minimum à 850 000,00 € TTC au maximum ;
- durée : un an à compter de 2011, avec possibilité de reconduction expresse jusqu'en 2014.

Délibération n° 10/5-73

ARTICLE 3

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 5

Autorise le Maire à signer le(s) marché(s) et tous actes y afférents.

ARTICLE 6

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget 2011, au Chapitre 011, Articles 60621 et 6062.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 6 OCT 2010



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

